

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 mai 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni au foyer rural de Bugeat.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à Gérard Vinsot,
Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Philippe Roche,
Michel Bourzat qui a donné pouvoir à Marie-Claude Lepage,
Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Françoise Béziat,
Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Philippe Exposito qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,
Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à Alain Gueguen,
Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à Jean-François Michon,
Martine Leclerc qui a donné pouvoir à Gilles Chazal,
Bernard Maupomé qui a donné pouvoir à Dominique Miermont,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Marilou Padilla Ratelade,
Michel Pesteil qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,
Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Éric Cheminade,

André Alanore, excusé (non représenté),
Gérard Arnaud, excusé (non représenté),
Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée),
Michelle Chaumont, excusée (représentée),
Tony Cornelissen, excusé (non représenté),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Guy Faugeron, excusé (représenté),
Baptiste Galland, excusé (représenté),
Robert Gantheil, excusé (non représenté),
Fabienne Garnerin, excusée (non représentée),
Xavier Gruat, excusé (non représenté),
Thierry Guinot, excusé (non représenté),
Michel Guitard, excusé (non représenté),
Cécile Martin, excusée (représentée),
Daniel Mazière, excusé (représenté),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),

Didier Péneloux, excusé (représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Christine Rougerie, excusée (représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Jean Stöhr, excusé (non représenté),

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 06/06/17

Le président,



M. Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 70 // pouvoir(s) = 19 // votants = 89

Modifications statutaires : prise de compétences L1425-1 « aménagement numérique – communications électroniques »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-17 et L5211-20 ;

Vu la délibération en date du 20 février 2017 par laquelle le conseil communautaire a donné un accord de principe sur le projet 100 % fibre en Corrèze mené par le département et, a donné mandat au président pour établir le meilleur partenariat possible avec tous les acteurs locaux concernés, dont le syndicat de la Diège ;

Considérant que le syndicat de la Diège entend pleinement prendre part à ce projet en apportant son soutien, principalement financier, au syndicat mixte Dorsal, pour l'ensemble de son périmètre historique ;

Considérant qu'il résulte de ces échanges et études que le dispositif permettant d'optimiser au maximum les sources de financement public passe par la prise de compétence visée à l'article L1425-1 du CGCT par Haute-Corrèze Communauté ;

Considérant qu'à l'issue de cette évolution statutaire, Haute-Corrèze Communauté se substituera aux communes historiques du syndicat de la Diège au titre de cette compétence, et par conséquent, sera adhérente au syndicat.

Considérant que Haute-Corrèze Communauté disposera ainsi de l'exercice de la compétence « aménagement numérique » sur le territoire de ses communes membres qui ne sont pas adhérentes au syndicat de la Diège et pourront, à ce titre, procéder au versement de subventions au profit de Dorsal pour financer le déploiement du projet sur le périmètre des communes qui ne sont pas incluses dans le périmètre historique du syndicat de la Diège ;

Considérant que le reste à charge des travaux sera financé par Haute-Corrèze Communauté via le versement d'une subvention au syndicat Dorsal pour un total estimé à 1 172 400 €.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le transfert de la compétence L1425-1 du CGCT « aménagement numérique – communications électroniques » à Haute-Corrèze Communauté ;
- charge le président de notifier cette décision aux communes membres pour accord.

Pour extrait conforme,

À Bugeat, le 18 mai 2017

Le président,

Pierre Chevalier

